parapluie, qu'il devait rendre en repassant. On ne l'a plus revu.

M. Ninse connaissait le beau-père de Leman, homme très honorable, qui demeure près de la gare des Francs. Il s'y rendit, et, là, il en apprit de belles sur son emprunteur. Le beau-père n'en avait déjà que trop fait pour son indigne gendre qui, étant employé à la distillerie, s'était approprié une somme de 200 à 300 fr., que le beau-père avait dû rembourser ; et bien d'autres peccadilles encore...

Leman est en fuite, mais lui non plus ne peut aller bien loin.

Condamnations. — Elodie Fermant, la voleuse du boulanger et de l'épicière de la Malcense, a été condamnée à 2 mois de prison.

La bande qui a dévalisé la semaine dernière le logement du fraudeur de la cour l'*Hussard*, au Moulin Fagot, a comparu le même jour en police correctionnelle : le plus jeune, Minque, restera dans une maison de correction jusqu'à sa majorité. Les quatre autres Hennebelle, Dessauvages, Flipo et Lefebvre, ont été condamnés chacun à quatre mois de prison.

Arrestation au Blanc-Seau. — Dimanche dernier Edmond Détré, tailleur d'habits, âgé de 50 ans, né à Ypres, demeurant au Blanc-Seau, faisait tapage dans un cabaret et s'est porté à des violences graves sur le garde Delmatte. Ordre ayant été donné de procéder à son arrestation, deux agents se sont présentés, jeudi matin, à son domicile, et ont dû employer toutes leurs forces pour se rendre maître du fougueux tailleur, qui s'était armé de son passe-carreau pour assommer les représentants de la force publique ! Cet homme est père de 8 enfants.

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegitte, chef de la musique de la Garde Républicaine ; 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marivaudage*, F. Blitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn ; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, J Vasseur ; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber ; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon ; 12. *Nella*, polka mazurka, Georges Lamothe ; 13. *Sérénade* Schubert ; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti ; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman ; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

LILLE

La Préfecture du Nord. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie que les députés du Nord et du Pas-de-Calais se réuniront avec le nouveau préfet du Nord, le second mercredi de février, dans un banquet qui aura lieu au Cercle national. »

Grave affaire. — Jeudi matin, devait venir devant le tribunal civil de Douai l'important procès intenté par MM. Duthoit, Thomassin et Cie, anciens banquiers à Lille, à l'administration des douanes, et dans lequel MM. Duthoit et Thomassin réclament à l'administration des douanes environ 200.000 fr., montant de faux commis par Castrique, l'ancien négociant en cafés de la Madeleine-lez-Lille. Le tribunal a renvoyé l'affaire à quinzaine.

La tempête. — Une affreuse tempête s'est abattue aujourd'hui sur notre ville. Les tuiles, les ardoises, les éclats de vitres pleuvaient dans les rues ; le tout agrémenté d'averses diluviennes.

Ce mauvais temps régnait depuis deux jours, mais aujourd'hui il s'est fortement accentué.

Adjudications de droits de chasse. — Jeudi, à 2 heures, a commencé à la préfecture du Nord, l'adjudication du droit de chasse dans les forêts domaniales pour neuf ans, du 1er juillet 1890 au 30 juin 1899. Voici la désignation des lots :

Forêt de Phalempin. — 111 hectares, à l'Ermitage, adjugés moyennant 111 francs à M. J.-B. Coget, maire de Phalempin. — 181 hectares, au Plouich, moyennant 3,050 francs, à M. Fidèle Delcroix, de Douai.

Encore une victime de l'influenza. — Le sous-officier Patté, de la 1re compagnie du 1er bataillon du 43e de ligne, en garnison dans notre ville, avait été atteint de l'influenza il y a quelque temps.

Son état s'est subitement aggravé à la suite d'une pneumonie qui s'est déclarée, et le malheureux sous-officier a été transporté à l'hôpital militaire où il est mort mardi.

Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui à deux heures dans la chapelle de l'hôpital militaire ; le colonel du régiment avec son corps d'officiers y assistaient ; la compagnie à laquelle appartenait Patté, en armes sous le commandement de son capitaine, et une délégation de sous-officiers de toutes les troupes de la garnison y assistaient également.

A la suite de la cérémonie religieuse, le corps a été transporté à la gare, où il a été dirigé sur Berlaimont par le train de 4 h. 18.

Les parents du jeune sous-officier étaient présents aux funérailles et ont accompagné leur cher mort jusqu'à Berlaimont, où aura lieu demain son inhumation.

Patté était fort bien considéré par ses chefs et était rengagé depuis le mois de septembre dernier.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'amendement tendant à l'invalidation de M. Bischoffsheim :

Ont voté *pour* : MM. Evrard Eliez, Hiroux, Lalou, Ledieu, Michau, Pierre Legrand, Sirot, Verquin.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, Fanien, Jonnart.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, Achile Adam, Dejardin-Verkinder, A. Déprez, Dron, Dubois, de Frescheville, G. Graux, Le Gavrian, de Montalembert, Moreau, Plichon, Léon Renard, Ribot, des Rotours, Tailliandier, Thellier de Poncheville, Trannin.

Absent par congé : M. Haynaut.

Un truc de Basly. — Un joli truc de Basly rapporté par un journal de Paris :

« M. Paulin Méry qui se représente contre M. Basly qu'il a battu d'une trentaine de voix au 6 octobre, retrouvera certainement toutes les voix qu'il a déjà obtenues. Quant à M. Basly, un certain nombre de ses électeurs veulent se détacher de lui, mécontents qu'ils sont d'un truc employé par le candidat mineur et qu'ils ont découvert fortuitement.

» M. Basly aurait deux appartements dans la maison où il habite : l'un, un logement très exigu et pauvre, où se trouvent, à la place d'honneur, ses ustensiles de mineur, qui lui sert à recevoir ses électeurs, et l'autre, de beaucoup plus confortable, où il habite avec Mme Basly, qui remplit, dans les écoles de la ville, des fonctions dont la rémunération s'élève à six mille francs par an. »

Avant son mariage, Mme Basly, troisième du nom, était simple institutrice. Son union, comme on le voit, n'aura pas nui à son avancement.

Violent incendie à Douai. — Un violent incendie a éclaté cette nuit à la raffinerie de pétrole de M. Peez.

Les douanes et les forains étrangers. — M. Maxime Lecomte a déposé à la Chambre une proposition de loi, portant que le service des douanes est spécialement chargé d'exiger des marchands forains et colporteurs étrangers, l'exhibition d'une feuille de patente acquittée.

Assises du Nord. — La Chambre des mises en accusation de la Cour de Douai, dans son audience de jeudi, a renvoyé, devant le jury, les nouvelles affaires suivantes : *6e affaire*, Alois Delahousse, âgé de 21 ans, rattacheur à Roubaix ; mœurs. — *7e affaire*, François-Xavier Sauvage, 46 ans, journalier à Hondeghem ; mœurs. — *8e affaire*, Pauline-Victorine Vernière, 30 ans, étaleuse à la Madeleine-lez-Lille ; coups et blessures ayant entraîné la perte d'un œil.

Assassinat à Coutiches. — La paisible commune de Coutiches, près d'Orchies, vient d'être mise en émoi par la nouvelle d'un assassinat commis sur la personne d'un vieillard octogénaire.

Mercredi matin, vers huit heures et demie, les voisins de Constantin Leleu, cultivateur, étonnés de voir ouverte la porte de son habitation, située rue des Ramonniers, s'apprêtaient à entrer dans la maison, lorsqu'un passant les prévint qu'il venait d'apercevoir Leleu étendu sur le dos, près de son lit, et le poêle en fonte renversé sur la tête du pauvre vieux.

Le maire de la commune et la gendarmerie d'Orchies constatèrent qu'ils se trouvaient en présence d'un crime ; cette opinion fut confirmée par l'examen médical du docteur Cuisinier, de Faumont. La mort avait été occasionnée par une fracture du crâne, blessure faite avec un instrument contondant.

Leleu, qui était âgé de 80 ans, vivait seul dans une petite maison isolée. Il avait l'habitude de recevoir trop facilement chez lui de nombreux vagabonds.

On suppose qu'il a été assommé la veille, vers sept à huit heures du soir, au moment de son repas du soir, car il avait encore dans la main un morceau de pain et on a retrouvé un couteau près du cadavre. Plusieurs coups ont été portés à la tête, qui était couverte de sang.

Le vol a dû être le mobile du crime, car on savait que Leleu devait avoir un peu d'argent ; il avait vendu depuis peu ses récoltes et un petit terrain dont il avait reçu le prix de vente.

Le parquet de Douai, le juge d'instruction et le capitaine de gendarmerie, aussitôt prévenus par dépêche, se sont rendus sur les lieux du crime. Le parquet est reparti aujourd'hui pour Coutiches continuer l'enquête, mais jusqu'à présent l'auteur ou les auteurs de l'assassinat restent inconnus.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 23 janvier 1890

Présidence de M. Hedde, vice-président.

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de subornation de témoins dont les nommés Flament, Casterman et Glorieux, de Tourcoing s'étaient rendus coupables à l'égard de M. Roubaut.

Le tribunal condamne Flament et Casterman chacun à trois mois de prison et acquitte Glorieux.

Les deux premiers prévenus sont condamnés aux frais.

Un expulsé, le nommé Calrelage, de Roubaix, est rentré en France malgré l'interdiction qui lui a été signifiée.

A la question de M. le président qui lui demande ce qu'il est venu faire en France,

Calrelage répond qu'il est venu voir si le tribunal était aussi bête que l'année dernière.

Le tribunal condamne Calrelage, pour ce fait à trois ans de prison et à six mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion, dit que ces deux peines ne se confondront pas.

Maître Leonos.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *La Petite Mariée*, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Eug. Leterrier et Alb. Vanloo, musique de Charles Lecocq.

— Quelle grâce dans la musique de Lecocq ?

— Vous savez que c'est demain qu'on exécute Vaudomme.

— Comme ce Couvreur est drôle en Montéfiasco.

— Il paraîtrait que la guillotine sera montée sur la Place de la Liberté.

Tel est le genre de conversation qu'on entendait hier soir dans les couloirs de l'Hippodrome, et même pendant que Mlle Marie Deschamps roucoulait les jolies phrases de ses couplets.

Et pourtant l'opérette de Charles Lecocq mérite d'être entendue. C'est une de celles qui se rapprochent le plus de l'opéra-comique, par l'ouverture savante des motifs, leur développement et l'originalité du rythme ; c'est celle qui, avec *Girofflé-Girofla*, a fait au maestro sa réputation universelle.

Le sujet — peut-être un peu épineux — est cependant exprimé avec une verve trop gauloise pour être grivoise. L'action est gaie, les quiproquos amusants, bref il est possible d'écouter cette œuvre sans ennui. On n'en pourrait pas dire autant de toutes les productions de ce genre.

Mlle Marie Deschamps a chanté avec beaucoup de goût, et joué avec entrain son rôle de petite mariée. Mme Quelhiet a renoncé aux entrechats, et nous a fait véritablement plaisir en Lucrezia qu'elle joue avec un chic tout à fait Deschauzas. Mme Grassot est un charmant Théobaldo.

Du côté des hommes, il faut féliciter MM. Jagorel, Gardier, Louis et Henri Couvreur qui ont complété un ensemble très satisfaisant.

Pierre Kilem.

PAS-DE-CALAIS

La catastrophe de Drocourt. — Un juge d'instruction du parquet de Béthune accompagné du lieutenant de gendarmerie de l'arrondissement, s'est rendu à Drocourt avec le mécanicien Delécolle, aujourd'hui après-midi, pour continuer l'enquête sur la catastrophe de lundi dernier.

BELGIQUE

Mouscron. — Les étrangers qui débarquent à Mouscron devront une de leurs premières visites à notre nouvel Hôtel-de-Ville ; ils ne la regretteront pas. La façade est tout ce qu'il y a de plus élégant en style gothique, elle occupe presque la largeur de la place ; le long escalier de pierre, d'une dizaine de marches, le balcon qui s'avance au-dessus de la porte principale et donne intérieurement dans la grande salle des réceptions.

Au-dessus du balcon, on aperçoit les armes de Mouscron, de la province et de l'Etat, en relief et en couleur sur fond blanc. Les tourelles et les nombreuses lucarnes qui le garnissent lui donnent l'aspect d'un château-fort du moyen-âge. Les travaux sont presque achevés ; ils sont poussés avec une grande rapidité.

Les Mouscronnois espèrent que l'inauguration de leur nouvel Hôtel-de-Ville aura lieu l'été prochain.

Fin de la grève. — Charleroi 23 janvier, 3 h. 46. — La grève est complètement terminée sur les conseils mêmes des chefs du mouvement, après que ceux-ci eurent obtenu de M. Stoesser la promesse formelle que le compromis serait respecté par tous les directeurs présents à la séance du 13 janvier et y ayant adhéré.

Les deux mille ouvriers qui n'avaient pas repris le travail sont presque tous de Moligny et Châtelineau et n'avaient pu être prévenus à temps.

La reprise sera complète demain.

Tournai. — Vendredi matin est venue devant le tribunal correctionnel l'affaire du vol de la Galterie-St-Jean, dans laquelle sont impliqués quatre prévenus :

Henri Soen, loueur de voitures à Herseaux.

Gustave Vercouter et son épouse, Sophie Lagae, cabaretier à Tournai.

Aaron Wafelman, restaurateur juif à Amsterdam.

Soen, qui est détenu, est inculpé de vol chez Mlle Roty et M. J.-B. Carette ; il est défendu par Me Van Oyé, de Bruxelles, et Wibaut.

Les trois autres sont prévenus de recel.

Me Julien Allard présente la défense des époux Vercouter.

Wafelman, qui a versé une caution de 20,000 francs, fait défaut.

» Le tribunal se compose de MM. Dumon, vice-président, Allard et Soil, juges. M. Leschevin, procureur du roi, occupe le siège du ministère public.

M. le Procureur du Roi donne lecture des faits mis à charge des prévenus, après quoi il est procédé à l'interrogatoire de ceux-ci.

Soenne nie toute participation au vol Roty. Il explique ses relations avec Vercouter et dénie absolument avoir jamais reçu des obligations à échanger de la part de Narteghem et de Vercouter.

Vercouter dit avoir appris le vol Roty par un agent de police le jour même du vol, à minuit ; il est rentré chez lui à 8 heures 1/2, est ressorti et n'a plus reparu qu'à minuit.

Vercouter croyait provenir de Vercruysse une lettre de Notteghem lui demandant « des *coupons de cigares*, sans quoi on ne pourrait toucher le reste de l'argent. »

L'épouse Vercouter dit ne rien connaître de l'affaire ; elle est allée à Roubaix avec son mari, simplement pour toucher de l'argent dû par Vercruysse, pour des cigares livrés par les Vercouter, et non pour remettre à Notteghem des valeurs à échanger.

M. Bareel, juge d'instruction, relate le vol Roty-Carette, dont nos lecteurs connaissent tous les détails : le 6 janvier au soir, les époux Carette constataient en rentrant qu'on leur avait volé un million de francs : on s'était ensuite introduit chez la demoiselle Roty, où on avait fracturé un tiroir de commode dont on avait enlevé des obligations pour 25 à 27.000 francs.

On retrouva dans un enclos de la Galterie une clef et un burin qui semblent avoir servi à perpétrer le vol.

M. le juge d'instruction raconte comment on parvint à découvrir les auteurs présumés.

Notteghem avoua avoir reçu des titres à négocier de Vercouter, mais ne se reconnut pas l'auteur du vol.

Vercouter, dans une conversation a dit avoir remis à Notteghem et à Vercruysse des valeurs à vendre, dont Vercruysse ne lui avait pas remis le produit.

Quand M. Bareel interrogea la femme Vercouter sur l'emploi de la soirée de son mari, le jour du vol, elle répondit qu'il avait joué aux cartes avec elle et deux autres personnes. Vercouter, au contraire, dit avoir été dehors toute la soirée.

Selon la femme Vercouter, c'est par Soenne qu'elle et son mari furent mis en relations avec Notteghem et Vercruysse.

D'après un rapport de la police de Roubaix, rédigé sur les dénonciations de Notteghem, le vol avait été commis par Soenne et Notteghem : Vercouter n'avait fait que donner des indications pour accomplir le méfait.

Soenne, interrogé par le juge d'instruction, dit n'avoir rien connu du vol Roty.

Le 29 octobre, un agent de change de Bruxelles avertit la police que deux individus, dont le prévenu Wafelman, avaient essayé de vendre à son agence des titres signalés comme compris dans le vol Carette.

Wafelman disait avoir reçu ces valeurs d'un sieur Dupont de Liége, en paiement de diamants vendus.

Cette allégation n'a pas été reconnue exacte dans l'instruction.

M. Legrand, juge d'instruction à Lille, relate les diverses condamnations encourues à Lille par Notteghem et consorts, et rapporte une visite domiciliaire faite chez le sieur Mesdag, qui avoua avoir négocié des titres ; au cours de cette visite, Vercruysse se présenta chez Mesdag pour toucher de l'argent et fut arrêté.

Le témoin donne ensuite des détails sur les relations des diverses personnes impliquées dans l'affaire.

M. Jonckeere, juge d'instruction à Courtrai, rapporte les mésaventures judiciaires de Soenne : il a été arrêté pour divers vols commis dans l'arrondissement de Caurtrai : des ordonnances de non lieu sont cependant intervenues en sa faveur.

Le Parquet de Courtrai n'a jamais pu découvrir les moyens d'existence de Soenne, qui a la plus détestable réputation dans les environs de Courtrai.

L'audience est suspendue à midi et demi jusque trois heures.

A la reprise de l'audience, on entend la demoiselle Mathilde Denin qui a été pendant quelque temps la maîtresse de Soen. Elle a fait la connaissance de celui-ci alors qu'elle était servante chez M. Martens où a demeuré Soen. Elle a fait un voyage avec ce dernier à Bruxelles ils ont rencontré deux Roubaisiens qui auraient prêté de l'argent à Soen.

— Soen n'a-t-il pas été chez un changeur de Bruxelles,

— Non!

— Lorsque vous vous trouviez à Herseaux, vous avez su par le journal qu'un vol avait été commis chez un voisin de Vercouter, celui-ci se trouvant en ce moment avec Soen, vous lui avez fait remarquer que c'était près de lui. Qu'a-t-il répondu ?

— Ils n'ont répondu ni l'un ni l'autre, mais ils se sont regardés.

— Qu'a fait Soen le jour du vol ?

— Je ne sais pas.

— Un nommé De Rick est venu chez Martens.

— Oui, il a demandé à boire et à manger et a causé avec Soen à qui il demandait de l'argent. Il a dit également : j'ai une commission à faire chez Vercouter et je vais y aller.

Puis vint la déposition de De Rick : celle-ci est la plus accablante pour Soen et Vercouter.

De Rick aurait reçu de Notteghem, en sortant de la prison de Lille, tous les renseignements concernant le vol de Tournai.

De Rick a écrit tous les détails sous sa dictée, puis la nuit Notteghem a caché le papier dans la chaussure de De Rick.

Quand il s'est présenté devant Soen, celui-ci s'est fâché, il a répondu qu'il ne voulait pas donner d'argent et qu'il n'avait qu'à se tirer d'affaire tout seul.

— Avez-vous déjà été chez Vercouter ?

— Oui, deux fois.

— Vous n'avez jamais vu de valeurs dans les mains de Vercouter ?

— Non.

On entend ensuite M. Martens, chez qui a demeuré Soen ; Cocheteux, cocher de fiacre, qui a conduit Vercouter et Soen à Roubaix, chez Vercruysse rue Jacquart.

Soen prétend que c'était pour toucher ce que Vercruysse lui devait.

M. Marais, inspecteur de sûreté est ensuite entendu.

— Le 23 août De Ryck est venu à mon bureau dire qu'il connaissait les voleurs de Tournai. Je sors, disait-il, de la prison de Lille et Notteghem m'a demandé d'aller voir Soen à Herseaux, pour le tirer d'affaires ou qu'il casserait le *morceau* (!) De Ryck s'est rendu chez Soen, mais il a été mal reçu et Soen a dit que Notteghem agissait en gamin et qu'il pouvait se tirer d'affaires tout seul, mais que lui n'avait pas d'argent à donner.

Notteghem avait dit à De Rick que pendant que Vercouter amusait les soldats dans son cabaret, Soen et Vercruysse sont sortis et ont commis le vol, et qu'il lui avait demandé d'écrire *tous ses renseignements*.

M. Leschevin, procureur du roi, demande si on a retrouvé l'original de cet écrit.

De Rick. — Je ne savais quoi en faire quand j'ai rencontré G. Kinst à qui je racontais l'histoire : il me conseilla d'aller voir M. Marais et je lui remis l'original.

L'audience continue.

CHOSES & AUTRES

Après mille déceptions, un pauvre diable a fini par se caser, en qualité de commis, chez un marchand de jeux en tous genres.

— Surtout, lui disait hier son patron, en lui confiant un échiquier, je vous recommande de tenir tous les pions dans un état constant de propreté.

— Oh ! monsieur, répond le nouvel employé, j'ai de l'expérience : je sais ce que c'est que d'essuyer les échecs !

∴

La marquise de Calinaux, vérifiant le livre de dépense de sa cuisinière :

— C'est bien bizarre, quand elle se trompe, ce n'est jamais à son détriment !

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 janvier.* — Céline Willem, rue de Lille, 196. — Julia Samain, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 12. — Marie Wasterzak, rue Desaix, 34. — Léa Malbrancke, rue d'Italie, cour Bossart, 31. — Clémence Vanmansart, rue du Tilleul, 339. — Malvina Tanghe, rue du Tilleul prolongée, 46. Louis Pessemier, rue de la Perche, fort Sicen, 35. — Hélena Vandenbogaerde, rue du Fontenoy, cour Flipo, 19. — Céline Delgrange, rue de Beaurewaert, 37. — Albert Delsarge, rue de Choiseul, 35. — *Déclarations de décès du 23 janvier.* — Paul Fréchon, 46 ans, rentier, Grande-Rue, 7. — Louis Odendhal, 75 ans, mécanicien, rue de Soubise, cour St-Jean, 9. — Jean Vandewoghe, 2 heures, rue Dampierre. — Jean-Baptiste Watteau, 55 ans, dans le canal. — Empis, présenté sans vie, rue de Lille, 9. — Aimée Duchesne, 70 ans, rue Decrème, 207. — Adéline Vrammont, 20 ans, rue du Tilleul, 591. — Verriest présenté sans vie, rue Labruyère, 95. — Rosalie Desmet, 19 ans, rue des Anges, 108. — Victorine Serrure, 75 ans, Hospice-Civil. — Prosper Wouters, 60 ans, rue de Condé, cour Vroman, 33. — Clémence Leblanc, 16 ans, rue des Fosses, 17. — Antoinette Riquet, 42 ans, rue de la Paix, 95. — Augustin Vandaele, 60 ans, Hôtel-Dieu. — Vandevoorde, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 janvier.* — Maria Déron, rue du Tilleul. — Maria Poupaert, rue du Jambon. — Florimond Bonte, rue de la Cloche. — Marie Toye, rue du Tilleul. — Louis Pollet, rue du Chêne-Houpline. — *Déclarations de décès du 23 janvier.* — Edouard Dorchi, 49 ans, tisserand, rue des Carliers. — Victorine Petit, 1 mois 14 jours, rue des Champs. — Pierre Deraedt, 3 mois 8 jours, au Clinquet. — Virginie Decock, 70 ans 9 mois, sans profession, rue de la Marliere. — Stanislas Despatures, 63 ans, rentier, rue du Brun-Pain. — Juliette Vanuverbeck, 62 ans 5 mois, sans profession, rue de la Cloche. — Philomène Gonig, 32 ans 3 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Fidèle Deltour, 55 ans 3 mois, cordeur, Hôpital-Civil, rue Nationale. — Frédéric Verschae, 77 ans 6 mois, sans profession, Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Lille.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 9 au 18 janvier.* — Paul Destombes, la Place. — Ernest Dal, le Caillou. — Elisa Croës, le Caillou. — Henri Buyssens, la Viscourt. — Julia Six, le Caillou. — Daniel Leclercq, le Caillou. — *Mariages.* — Julien Delannoy, 23 ans, employé de filature, et Emilie Livingston, 21 ans, à Linselles. — Jules Grave, 28 ans, et Elisa Wagnon, 29 ans, tous deux ouvriers de filature, à Linselles. — *Déclarations de décès du 3 au 18 janvier.* — Jean-Baptiste Vauryssel, 17 ans, la Vignette. — Michel Delahoutre, 6 jours, la Place. — Marie Lecocq, 34 ans, le Trieu. — Constantin Dubesse, 79 ans, la Viscourt. — Marie Lefebvre, 26 ans, le Blaton. — Pierre Ducatteau, 82 ans, rue de Bousbecque. — Florentin Delfortrie, 71 ans, le caillou. — Léocadie Desmarceaux, 63 ans, rue des Chaudronniers. — Edouard Drouart, 33 ans, Hospice. — Henri Morant, 34 ans, le Flegard. — Sophie Denarcq, 75 ans, la Place. — Silvie Bouscart, 74 ans, la Place. — Marthe Staessen, 15 mois, la Vignette.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. François-Arnaud DESPRES, époux de Dame Florence PAU, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1889, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit anniversaire de 1re classe sera célébré en l'église de Sailly-lez-Lannoy, le lundi 27 janvier 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Célestin BOUCHERY, conseiller général, maire de la commune, brasseur-cultivateur en la ferme de Meurchain, décédé à Sailly-lez-Lannoy, le 17 janvier 1889, à l'âge de cinquante-trois ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Lannoy, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse LEURIDAN, veuve de M. Henri BRAME, décédée à Lannoy, le 25 janvier 1889, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Croix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Joseph LEFEBVRE, veuve de M. Célestin-Joseph CHARLET, pieusement décédée à Croix, le 23 décembre 1889, à l'âge de 76 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les membres de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement feront célébrer un Obit le mardi 4 février, à 7 h. 1/2. — Les membres de la Confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel feront célébrer un Obit le mardi 11 février, à 7 heures 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph RAMAERT, veuf de Dame Catherine-Constance VANNESTE, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1889, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hélène LECLERCQ, épouse de M. Léon DERYCKE, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1889, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Emilie-Marie-Joseph PIEDANNA, teinturière, veuve en premières noces de M. Alexandre VINCRE, et en secondes noces de M. Henri FOVEAU, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1889, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Le commerce extérieur de la France

Le *Journal officiel* vient de mettre sous presse le tableau du commerce extérieur de la France, pendant les douze mois de l'année 1889.

Les importations, du 1er janvier au 31 décembre 1889, se sont élevées à 4.175.015.000 fr., et les exportations à 3 608.582.000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit (avec les résultats correspondants de 1888 en regard) :

Importations	1889	1888
Objets d'alimentation	1 467.279.000	1.488.819.000
Matières nécessaires à l'industrie	2.000.185.000	1.959.526.000
Objets fabriqués	574.905.000	539.659.000
Autres marchandises	132.646.000	119.004.000
Total	4.175.015.000	4 107.008.000
Exportations		
Objets d'alimentation	816.758.000	709.465.000
Matières nécessaires à l'industrie	784.927.000	699.594.000
Objets fabriqués	1.704.320.000	1.637.878.000
Autres marchandises	213.575.000	199.812.000
Total	3.608.582.000	3.246.749.000

Laines

Buenos-Ayres, 22 janvier.

Agio sur l'or : 215 3/4 0/0.

Anvers, 24 janvier.

En disponible, il a été traité 109 balles La Plata et 279 b. Australie.

Marseille, 22 janvier.

On a vendu 78 balles Erzeroum blanche, à fr. 82.50 et 11 b. Smyrne grise, à fr. 82.50.

Paris, 23 janvier.

Peaux de moutons. — Les peaux se soutiennent difficilement malgré la restriction de l'offre ; la mégisserie parisienne veut obtenir des concessions que repousse énergiquement la boucherie. Tendance à la baisse accentuée.

Il serait à désirer que la température revint normale pour ranimer l'activité de la demande.

Marché de la Villette. — Prix pratiqués pour les peaux de moutons :

Auvergnats, 2.15 à 3.90 ; berrichons et dorachons 1/2 laine, 2.80 à 4.25 ; bourguignons et champenois, 2.80 à 4.40 ; gascons, 2.70 à 4.35 ; gâtinais, 2.75 à 3.20; métis pays ordinaires, 4.00 à 5.50; métis extra, 5 à 6.45; nivernais, 2.50 à 4; allemands légère pousse, 4.25 à 5.25; allemands bonne pousse, 6 à 6.50; hongrois et prussiens ordinaire, 2.25 à 3.25; hongrois bonne pousse, 4 à 4.25; russes ordinaires, 2.75 à 3.25; africains, 1.75 à 2.25; piémontais, 2.25 à 5.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Dordogne* poursuivait à Dunkerque, le 23 janvier, le débarquement de 3,390 b. laine de la Plata pour Roubaix.

Le steamer *Belgrano* est parti le 19 janvier de Montevideo pour Dunkerque avec 1,600 balles laine pour Roubaix-Tourcoing. Ce steamer est attendu vers le 17 février.

Le steamer *Medoc* est parti le 19 janvier de Vigo pour Montevideo et Buenos-Ayres où il chargera en laines et diverses marchandises pour Dunkerque, Roubaix et Tourcoing.

Le steamer *Fournel* a touché le 21 janvier à St-Nazaire, venant de Dunkerque et allant en Algérie, charger en laines pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer *Ortégal* est attendu à Dunkerque vers le 7 février venant de Montevideo et Buenos-Ayres avec laines, cuirs et peaux pour Roubaix-Tourcoing et Bordeaux.

Les steamers *Heliades* et *Coot* sont attendus à Dunkerque vers le 3 février, venant de la Plata avec laines et diverses marchandises pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer *La Plata* a suivi le 19 janvier de Dakar (Sénégal) allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Bordeaux, avec laines, cuirs et peaux.

Le steamer *Arancania* a touché le 19 janvier à Valparaiso, (M. du Sud) venant de Pauillac, prendre charge en laines, cuirs et peaux. Il se complètera à Montevideo.

Le steamer *Nerthe* a mis en mer le 22 janvier de Bordeaux, allant à la Plata charger en laines et diverses marchandises.

Le steamer *Buffon* allant de Londres à la Plata charger en laines pour l'Europe, a suivi le 19 janvier de Madère.

Le steamer anglais *Garrick* allant de Liverpool à la Plata, charger en laines, a suivi le 19 janvier de Madère.

Le st. angl. *Austral* allant d'Australie à Londres avec laines, a suivi le 19 janvier de Port-Saïd.

Le st. angl. *Santin* allant d'Australie à Londres avec laines et diverses marchandises, a suivi le 20 janvier de Suez.

Le st. *Parana* terminait le 23 janvier à Dunkerque, le débarquement de 1800 b. laine pour Roubaix-Tourcoing.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 23 janvier.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Le marché à terme est resté relativement calme toute la journée, sauf vers le tard ou les cours signalaient un recul de 1 franc à 50 centimes sur hier au soir. On a fait du février de fr. 186 à 185.50, du mars de fr. 185 à 184, du juillet de fr. 181.50 et du septembre au même prix. En clôture, on cotait comme suit : Janvier 188, février 186, mars 184, avril 183.50, mai 182,50, juin 182, juillet 181,50, août 181,50, septembre 181,50, octobre 181,50.

Les opérations s'élèvent à 275 balles et se répartissent comme suit :

125 balles Buenos-Ayres type prima bonne courante 36 0/0 sur février de 185,50 à 186; 75 b. dito sur mars de 183 à 184; 25 b. dito sur juillet de 181,50; 50 b. dito sur septembre de 181,50.

Le disponible est resté sans affaires.

Cotons. — Le terme a débuté ce matin, calme, avec un recul de 1/8 à 3/4, mais, après les bons avis d'Angleterre, le ton s'est raffermi, en même temps que les ventes devenaient plus actives. Nous avons clôturé avec 6,000 balles de ventes et 1/4 à 1/2 de hausse sur hier.

On clôturait comme suit : Janvier 69 3/4; février 69 3/4 ; mars 70 ; avril 70 1/4 ; mai 70 1/2 ; juin 70 3/4 ; juillet 71 ; août 71 1/4 ; septembre 71 1/2 ; octobre 70 ; novembre 68 1/2 ; décembre 67 1/2.

Les ventes de la journée se répartissent comme suit : 450 balles Louisiane sur mars à 69,50 ; 100 balles dito sur mars à 70, 350 balles dito sur avril à 70, 100 balles dito sur mai à 70 1/2, 200 balles dito sur m